

# Commune de Barsac

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUI 2016

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 18

Date de convocation : le 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le 23 du mois de juin à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M Dominique Cavaillois, Maire

**PRESENTS** : M. Dominique CAVAILLOIS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Philippe BLOCK, Adjoint, Mme Sylvie LAVERGNE, M Xavier MUSSOTTE, Catherine MARCHAL, Mme Céline ALCALA-PAUQUET, M Jérémy SANTANDER, Franck COUETTE COSSE, Mme Morgane COURBIN, M Raymond RIBES, Jean-Hugues DUFOUR

**POUVOIRS** : Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M Philippe BLOCK, Mme M. Mathias LOUIS donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOIS, M Guillaume LAHAYE donne pouvoir à Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Isabelle ROY donne pouvoir à Jean-Hugues DUFOUR

**ABSENT** : M Christian BOYER,

**Secrétaire de séance** : Franck Couette Cosse

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.

### **V / ORDRE DU JOUR PROPOSE**

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D 52 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'UNC pour l'achat d'un nouveau drapeau
- D 53 : Attribution d'une subvention au comité de jumelage
- D 54 : Prise en charge des frais de déplacement des représentants de la commune pour le voyage à Wolstein
- D 55 : FDAEC 2016
- D 56 : Acceptation de la subvention de la DRAC pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche des travaux de restauration de l'Eglise
- D 57 : Augmentation du temps de travail de Mme Sylvie Trichard et de Mme Fanja Navarro à compter du 1 septembre 2016
- D 58 : Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une étude pour la poursuite de la réalisation du schéma d'assainissement
- D 59 : Passage en agglomération du quartier Hallet

Monsieur le Maire informe que la commune a oublié de nommer un membre pour siéger au SDEEG suite à la démission de Monsieur Meynard. Il propose donc d'ajouter une délibération pour procéder à cette nomination. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **D 52 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNC POUR LA PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN NOUVEAU DRAPEAU**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 150 € au profit de l'Union Nationale des Combattants section Barsac pour l'achat d'un nouveau drapeau d'un montant de 1750 euros. Il rappelle qu'une subvention d'un montant similaire avait été attribuée à la FNACA il y a quelques années.

TOTAL BP 2016	31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	18 390 euros
RESTE A ENGAGER	13 110 euros
SUBVENTION à l'UNC	150 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	12 960 euros

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 53 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE POUR L'ACHAT DU CADEAU OFFERT AU COMITE DE WOLSTEIN**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 257.86 € au profit du comité de jumelage pour le remboursement du cadeau qui sera offerts aux allemands lors du voyage du mois d'août. C'est effectivement traditionnellement la commune qui finance le cadeau. Cette année il s'agit de la maquette en bois d'une péniche.

TOTAL BP 2016	31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	18 540 euros
RESTE A ENGAGER	12 960 euros
SUBVENTION au comité de jumelage	257.86 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	12 702.14 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle au comité de jumelage pour le montant ci-dessus proposé.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 54 OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LE VOYAGE EN ALLEMAGNE DANS LE CADRE DU JUMELAGE**

Monsieur le Maire informe que le voyage en Allemagne fait dans le cadre du jumelage, aura lieu entre le 19 et le 23 août.

Afin de permettre à trois des élus désignés par le conseil municipal pour représenter la commune, Dominique Cavaillois, Anne Marie Peneau et Philippe Block, de participer à ce voyage, il est proposé que la commune prenne à sa charge les frais de déplacement (avion et, frais d'essence et location de véhicule).

M Dufour ne comprend pas, alors qu'il était annoncé que le budget était établi à l'euro près, que les élus demandent un tel remboursement et qu'en outre, le montant précis ne soit pas donné. Seule cette municipalité, depuis la création du jumelage, demande une telle prise en charge. Il souligne qu'il s'agit d'une fête et non d'une représentation. Il ajoute que M Boyer va participer à ce voyage, et qu'il pourrait très bien représenter la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il pourrait faire la même réponse que les années précédentes au sujet de la prise en charge. Il ajoute que M Boyer ne représente pas la majorité de la municipalité.

Le remboursement se fait de cette manière depuis 12 ans. Cela n'empêche pas une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Les montants ne peuvent pas être annoncés dès maintenant car non connus mais Monsieur le Maire précise que les dépenses sont toujours faites à minima, et que ce sont les billets d'avion les moins chers qui sont pris.

**POUR : 16**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 0**

**D 55 OBJET : FDAEC 2016**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votée par le Conseil Départemental de la Gironde.

La réunion cantonale présidée par M. Hervé GILLE, Conseiller Départemental, a permis l'attribution en faveur de la commune d'une somme de **14 887 €**. Mme Anne Marie Peneau a participé à l'ensemble des réunions préalables.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les actions suivantes :

	HT en €	TTC en €
Op 123- achat de matériel : copieurs	4 240 euros	<b>5 088 euros</b>
Op 169- achat de matériel : broyeur	7 391 euros	<b>8 870 euros</b>
Op 232- aménagement complexe Montalivet	19 500 euros	<b>23 400 euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 131 euros</b>	<b>37 358 euros</b>

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une « aide aux autres investissements » pour les opérations ci-dessus, soit la somme de **14 887** (maximum 80 % du HT)

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de 22 471 € TTC

Il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le projet

- d'accepter le plan de financement ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 56 OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EGLISE – DRAC 2<sup>E</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration des décors intérieurs de l'Eglise vont se dérouler en 2 tranches. Le plan de financement de la 1<sup>e</sup> tranche est bouclé.

Concernant la 2<sup>e</sup> tranche, la DRAC demande à la commune de BARSAC de valider le nouveau plan de financement qu'elle propose. Monsieur le Maire indique que le Département et la Région devraient également intervenir.

Montant des travaux HT : 90 000 euros

DRAC : 40% : 36 000 euros

Autofinancement : 54 000 euros

Montant des travaux TTC : 108 000 euros

DRAC : 40% : 36 000 euros

Autofinancement avec la TVA: 72 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce plan de financement.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 57 OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2<sup>e</sup> CLASSE et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la délibération du 27 juin 2012 par laquelle le Conseil municipal a créé deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (22 heures hebdomadaires), et celle du 19 décembre 2013 qui a modifié la durée hebdomadaire de travail.

Vu la délibération du 21 juillet par laquelle le conseil municipal augmente le temps de travail de ces 2 agents en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe que, comme il s'y était engagé, il favorise toujours l'augmentation du temps de travail des agents titulaires à temps non complets, quand les emplois du temps le permettent. Aussi, le contrat aidé d'un agent venant à son terme à la fin août, il propose de compenser une partie du temps de travail de l'agent sortant, par l'augmentation du temps de travail d'agents titulaires.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail de Mme Sylvie Trichard et de Mme Fanja Navarro, de 26h hebdomadaires à 29h hebdomadaires pour Mme Trichard, et de 25h à 28h pour Mme Navarro. Les deux agents concernés sont d'accord.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de manière à prendre en compte cette augmentation du temps de travail à compter du 1 septembre 2016.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 58 OBJET : RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les municipalités successives ont progressivement mis en œuvre le schéma d'assainissement sur la commune de Barsac. Une grande partie des habitations sont désormais branchées au réseau d'assainissement.

Plusieurs quartiers restent encore à brancher.

Afin d'étudier la faisabilité du branchement de ces quartiers, il est proposé de recruter un maître d'œuvre qui :

- Mission AVP (Global) :
  - o Etude de la faisabilité de l'extension du réseau d'assainissement sur la globalité de la zone concernée ;
  - o Etablissement de l'enveloppe estimative ;
  - o Etablissement du dossier de subventions ;
  - o Réalise la demande d'autorisation d'occupation du domaine public (Travaux sur RD) ;
  - o Assiste la mairie au lancement et à l'analyse des offres du Géomètre et du bureau d'études Géotechniques ;
  - o Coordonne les interventions du Géomètre et du bureau d'études Géotechniques ;
  - o Planifie les travaux d'extension du réseau d'assainissement EU en une tranche ferme et des tranches conditionnelles ;
- Mission PRO, DCE, ACT, DET et AOR (Pour chaque tranche de travaux) :
  - o Etablissement des plans et des profils en long ;
  - o Dimensionnement des ouvrages (Poste de refoulement) ;
  - o Chiffrage des travaux ;
  - o Assiste la mairie au lancement et à l'analyse des offres des bureaux de contrôle (Inspection caméra, test d'étanchéité, test de compactage) ;
  - o Consultation des entreprises ;
  - o Suivi des travaux ;
  - o Réception des travaux.

Monsieur Dufour se demande si cette étude va modifier le schéma d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que tout cela est conforme au schéma d'assainissement, et que l'objectif est uniquement d'étudier la faisabilité des travaux et de les chiffrer.

M Dufour estime que la situation financière de l'assainissement n'est pas très bonne. Il souhaiterait donc que lors des prochaines tranches, les conséquences financières sur les administrés soient étudiées. Il souhaitera être mis au courant des chiffrages.

Monsieur le Maire précise que, comme d'habitude, les chiffres seront présentés.

Monsieur Dufour conteste une nouvelle fois l'installation du poste de refoulement au Port pour uniquement 3 maisons.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 c'est la CDC qui assumera l'assainissement. L'objectif à ce jour est de connaître la faisabilité technique des prochaines tranches. Il ajoute que la commune essaiera de raccorder un maximum de personnes à moindre coût, en limitant autant que possible les postes de refoulement pour limiter les coûts.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 59 OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION – QUARTIER HALLET**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu el Code de la Route, et notamment l'article R.411-2,

Vu la loi 82-213 du 13 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990 et sa circulaire d'application du 13 décembre 1990,

Vu le décret du 14 mars 1986, et notamment son article 5,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'autorisation du Centre Routier Départemental du Sud Gironde en date du 22 juin 2016,

Considérant que la présence d'immeubles bâtis rapprochés le long de la route départementale n°118 au lieu-dit « Hallet » entre le PR 1+973 et le PR 2+510 génère une circulation piétonne et 2 roues ainsi que des manœuvres fréquentes des riverains,

Que cela justifie le classement de cette zone en agglomération selon la définition de l'article R.110-2 du Code de la Route afin d'assurer la sécurité de tous les usagers,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- classer en agglomération la section de route départementale n°118 entre le PR 1+973 et le PR 2+510

La fourniture et la mise en place des panneaux EB10 et EB20 seront à la charge du Conseil Départemental sur le RD 118.

En revanche sur les 2 routes communales la fourniture et mise en place de la signalisation seront à la charge de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire espère que cette décision permettra enfin de diminuer la vitesse des véhicules dans ce quartier.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 60 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)**

Vu l'élection du maire et des adjoints lors des séances du Conseil municipal des 7 et 14 janvier 2016, suite à la démission de Monsieur Philippe Meynard

Considérant qu'il convient de désigner les délégués au sein des organismes extérieurs,

Considérant que la commune de Barsac doit désigner 2 représentants au SDEEG

Le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Joël Dubourg

Monsieur Dominique Cavaillois

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Avant de clôturer le Conseil, Monsieur le Maire tient à dire un mot par rapport à une manifestation particulièrement réussie, Barsac Sauternes fête le vin. Cela a été une grande réussite. La commune de Barsac a été beaucoup remerciée pour son soutien, notamment financier. Il ajoute que seules les communes de Barsac et Preignac versent des subventions. Cette manifestation devrait en principe être organisée à Preignac en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.